

On s'abonne *Cours d'Herbouville* (Croix-Rousse), 3, chez M. COLLOMB, et à l'imprimerie du journal, *Grande rue*, 12. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doit être adressé franc de port. Il sera rendu compte des ouvrages dont on déposera deux exemplaires.

L'ÉCHO DES OUVRIERS,

JOURNAL

DES INTÉRÊTS DE LA FABRIQUE ET DES CHEFS D'ATELIERS.

L'Écho des Ouvriers paraît deux fois par mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 50 cent. par mois. payables à la réception immédiate du premier numéro de chaque mois.

Prix des annonces : 15 c. la ligne.

Le renouvellement annuel et partiel des membres du conseil des prud'hommes, section de la Fabrique, est fixé, pour les fabricants, au 9 janvier 1841. Les membres sortants sont : MM. Gamot, Pinoncely, Ricard, et Reybeire; ce dernier démissionnaire.

L'élection des chefs d'ateliers aura lieu le lendemain 10. MM. Charnier et Bret, sortants.

Les listes seront arrêtées le 20 décembre; il sera statué sur les réclamations dans la huitaine; les rectifications seront affichées le 31 décembre.

L'élection des remplaçants de MM. Bret et Charnier fait en ce moment le sujet principal des conversations des chefs d'ateliers appartenant aux sections respectives de ces deux Messieurs. Nous avons reçu par la poste une lettre sans signature, dans laquelle on nous engageait à détourner, autant qu'il serait en nous, les chances que pourrait avoir M. Charnier pour une réélection nouvelle; — parce que ce dernier était, disait-on, trop riche maintenant pour rester dans les rangs des défenseurs de la classe ouvrière. — Nous avons fait de cette lettre le cas qu'on doit faire d'une missive anonyme, nous l'avons brûlée. Que M. Charnier ait ses amis et ses ennemis, cela se conçoit aisément dans sa position : les électeurs de M. Charnier doivent voir aussi bien que nous s'il a bien rempli la mission dont ils l'avaient chargé. — Sans autre forme de préambule, nous nous bornerons à rappeler ici aux chefs d'atelier, que lorsqu'il s'agit pour eux d'élire un mandataire, ils doivent autant que possible, et cela sans écouter aucun esprit de parti, sans chercher à complaire à une coterie ou à une société quelconque, choisir des hommes intègres, ouvriers consciencieux et habiles, des citoyens, en un mot, capables de prendre la parole envers et contre tous pour faire prévaloir au conseil les droits de l'ouvrier. Ces considérations doivent surtout prévaloir, car pour un prud'homme chef d'atelier, il ne suffit pas d'avoir une ferme conviction, il faut encore qu'il ait la faculté de la faire passer chez ses collègues.

Les chefs d'atelier prud'hommes sont en minorité au conseil, or, si à l'infériorité du nombre on ajoute l'incapacité de pouvoir lutter par la discussion, les intérêts des ouvriers se trouvent compromis, et dès-lors autant vaudrait élire par le sort, parce que pour la volonté et le zèle des prud'hommes, il n'y a aucun doute à élever : il est de leur devoir et de leur intérêt de faire respecter ceux qu'ils ont mission de représenter, et sous ce rapport nous n'avons aucun reproche à leur adresser. Mais, nous le répétons, il faut que les chefs d'atelier puissent s'enorgueillir de leur choix; il faut que celui qui les représente soit recommandable et par son caractère et par son savoir; il faut, en un mot, qu'il ne soit pas seulement ferme, mais qu'il puisse éclairer et apporter, dans les affaires qui lui sont soumises, cette influence conciliatrice qui est le caractère particulier d'un prud'homme qui comprend parfaitement ses fonctions.

Chefs d'atelier! si les deux prud'hommes qui sont au terme de leur mandat, avaient cessé de mériter votre confiance, portez un examen sévère sur vos nouveaux candidats; n'acceptez aucune influence sans en connaître parfaitement la source;

n'acceptez pas un jugement tout fait, ce serait vous dépouiller de votre dignité d'homme : défiez-vous de ces colporteurs d'insinuations calomnieuses ou intéressées. Ce n'est pas seulement pour vous que vous avez à choisir, c'est pour l'industrie en général, vous devez à vous-même, à vos concitoyens qui sont privés du droit électoral, de choisir un représentant qui donne de la classe des chefs d'atelier une haute idée. C'est un mandat social que vous allez accomplir, ne le profanez pas en donnant vos votes sans discernement et sans conviction. B. COLLOMB.

La pétition adressée par les chefs d'ateliers à Mgr l'Archevêque et au Conseil des Prud'hommes, pour anéantir le monopole établi par les Communautés au préjudice de l'ouvrier, se couvre de très-nombreuses comme de très-honorables signatures. Plusieurs cahiers sont en circulation dans les différents quartiers. Bon nombre de chefs d'atelier, animés des meilleurs sentiments, nous sont venus en aide et parcourent les ateliers. Nous avons trouvé trois ou quatre opposants seulement, lesquels ont cru devoir nous répondre qu'ils ne se mêlaient de rien, leur position étant assez heureuse.... Pitié pour ces hommes, ne les blâmons point; peu leur importe le malheur de leurs frères!!!

Nous pensons que lesdites pétitions pourront être présentées incessamment, et que les décisions de Mgr et du Conseil ne se feront point attendre. Il importe de mener la chose promptement à bonne fin. Les chefs d'atelier qui ont en main des cahiers voudront bien nous les rendre, ainsi que leurs comptes, d'ici au 25 courant, afin que toutes les mesures pour la réussite d'un si grand projet d'amélioration soient prises convenablement et en temps utile.

Chronique industrielle.

L'état de la fabrique languissante depuis longtemps, commence à se réveiller un peu. Aujourd'hui nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer à nos lecteurs, que des commandes assez nombreuses vont enfin donner quelque activité à ces milliers de métiers qui avaient cessé de battre. Plusieurs maisons de commerce commencent déjà à parcourir nos ateliers pour y monter différents articles. Nous pouvons espérer, sauf quelque revirement politique, industriel ou commercial, voir nos ateliers travailler quelque temps. — Mais les prix ont-ils subi la plus légère augmentation? non! Notre état morcelé et par la concurrence locale des ouvriers entre eux, et par la lutte inégale qu'il se voit forcé de soutenir avec les communautés soutenues par la charité des fidèles et les dons du clergé, est tombé dans un état de dépérissement tel, qu'il faudrait plus qu'un miracle pour lui rendre sa splendeur primitive.

Les articles *courants*, les *matelassés*, les *colliers brochés*, les *gros grains*, les *robes*, occupent bon nombre de métiers. — Les *châles* vont passablement. D'un moment à l'autre on attend la résurrection des *velours* et de nouvelles commissions en articles de goût.

Dans notre dernier numéro, nous avions annoncé que l'administration de la Caisse de prêt avait adressé à M. le préfet une demande de fonds, afin de mettre cet établissement à même d'acquitter les dettes des chefs d'ateliers victimes des inondations. Cette subvention lui aurait permis de leur ouvrir de nouveaux crédits. C'est avec étonnement que nous avons appris que cette demande a été rejetée. M. le préfet a sans doute pensé que l'administration de cette Caisse n'avait besoin ni de subsides, ni de sa permission pour faire un acte de généreuse équité. En effet, on concevra que pour se procurer un chétif mobilier, c'est d'une indemnité, et non d'un prêt dont ces malheureux ont besoin.

Mais on restera étonné de l'exiguité des ressources de cette Caisse de l'industrie, en présence des besoins nombreux et toujours croissants de plus de dix mille chefs d'ateliers, si l'on se reporte à l'époque de sa création, alors que M. Dumolard, préfet, déclarait aux ouvriers, après les événements de novembre, que le gouvernement donnerait une somme de 500 mille francs pour sa fondation. Il ajoutait, non comme une probabilité, mais comme une certitude, que le conseil des prud'hommes, à qui l'administration devait en être confiée, recueillerait par les souscriptions volontaires des fabricants et des propriétaires, une somme au moins équivalente. M. Dumolard ne concevait pas que cet établissement pût rendre de véritables services, sans avoir un million à sa disposition.

Que de cruels mécomptes depuis cette époque mémorable ! Malgré ses huit années d'opérations, cette caisse est toujours dans un état précaire, voisin de l'extinction de son capital, quoique n'ayant jamais atteint le but par lequel elle avait été créée. Sans de nouvelles ressources, les prêts déjà insignifiants ne pourront être continués ; et si le travail venait à manquer, il lui serait impossible de recouvrer ses fonds. Alors elle devra liquider en abandonnant ses créances. A cette triste perspective, ajoutez une administration devenue acerbe, ignorant la position difficile de ses emprunteurs, les exposant à supporter gratuitement les mauvais vouloirs des fabricants. Aucun n'ignore que ces Messieurs feignent de dédaigner leur concours, d'ailleurs rendu indispensable pour opérer les rentrées, et obliger les emprunteurs à payer les intérêts des sommes qui leur sont retenues, et qui devraient être versées. On peut donc avouer que cet établissement, créé en faveur des chefs d'ateliers, est devenu pour eux d'une nullité presque absolue.

Aujourd'hui plus que jamais on peut répéter le *timeo Danaos et dona ferentes* (Je crains les Grecs et leurs présents), de l'*Echo de la Fabrique*. XXX.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

(Présidence de M. RIBOT.)

M. Masson, chef d'atelier, avait reçu chez lui en qualité d'apprentie, la demoiselle Virginie, enfant de l'hospice de la Charité. Après quelque temps cette jeune personne a déserté l'atelier de son maître, chez lequel d'ailleurs elle avait très-mal rempli ses devoirs. M. Masson fait citer l'administrateur de l'hospice comme civilement responsable des faits de la demoiselle Virginie, et demande que cette dernière soit réintégrée chez lui. — M. l'administrateur réplique qu'il ignore ce qu'est devenue l'apprentie, promettant de la faire rentrer s'il parvient à savoir de ses nouvelles.

M. le Président annonce à MM. les chefs d'atelier présents, que la tutelle de la Charité, sur les enfants trouvés, n'étant qu'une tutelle fictive et morale, ils n'ont aucun recours contre l'hospice dans le cas où ces enfants manqueraient aux conventions existantes. — Le conseil toutefois conserve à M. Masson tous les droits que lui donne sa position.

Nous avons promis de tenir nos lecteurs au courant de la décision du conseil dans la cause entre Bonnard, apprenti, aujourd'hui sous les drapeaux, et Martin, chef d'atelier, auquel il réclamait une avance de tâche. — Cette affaire présentant un point de droit, avait été renvoyée pour donner au conseil le temps d'éclaircir sa conscience. — La cause se présente de nouveau aujourd'hui. Il a été décidé que l'appel sous les drapeaux était un cas de force majeure donnant lieu à la résiliation des engagements, mais qui cependant ne devait point compromettre l'intérêt du chef d'atelier, Bonnard ou sa caution payerait à Martin 100 fr. d'indemnité, sur lesquels il aurait à déduire 17 fr. montant de ses avances de tâches. —

Bonnard refuse de se conformer à cette décision, et veut en appeler au Tribunal de commerce.

Entre Dunod et Drunel, négociants, et Ovacher, chef d'atelier. — M. Ovacher se plaint de ce que MM. Dunod et Drunel lui ont fait perdre sur une coupe 50 c. par mètre. Ces Messieurs répliquent qu'il existe un cas de mal-façon, que la coupe en question est partie pour Paris et qu'ils s'attendent à la voir renvoyer. M. Ovacher demande l'expertise ; comme cette formalité ne peut avoir lieu, le conseil ordonne que si la coupe n'est point renvoyée le négociant payera le prix convenu primitivement.

Réflexions. MM. Dunod et Drunel ont eu tort, dans cette affaire, d'avoir fait au chef d'atelier, un rabais la coupe une fois partie et lorsqu'elle ne pouvait plus être soumise à l'arbitrage de qui de droit. Si le principe émis par ces négociants était admis, il deviendrait la source de nouvelles spéculations trop onéreuses pour les maîtres, dont les intérêts sont tous les jours déchirés de plus en plus.

Entre Joly, chef d'atelier, et Pelin, négociant. — Joly a monté pour Pelin un métier pour châte, pour lequel il a fait une dépense de 4 à 500 fr. — Il observe au conseil que les matières sont très-mauvaises, et les prix de façon tellement minimes, qu'il éprouve une perte réelle. M. Pelin offre de faire lever la pièce puisque le prix de 13 fr. 50 c. ne peut suffire au chef d'atelier. M. Joly s'y refuse.

En présence de ces faits, le conseil considérant que l'altération des matières porte un véritable préjudice au chef d'atelier, fixe le prix du châte à 18 fr., et ordonne que si Pelin lève la pièce, une indemnité, ultérieurement fixée, sera accordée à Joly.

Réflexions. Nous avons accueilli avec plaisir la décision du conseil dans cette affaire, car le chef d'atelier est déjà assez maltraité par le bas prix des façons, sans que la mauvaise qualité des matières vienne encore nuire à ses intérêts. — Le négociant, de son côté, doit veiller à la qualité de ses soies, à la bonne exécution de leur teinture ; et si malgré ses soins il a été trompé, il doit s'entendre amicalement avec ceux qui sont chargés du tissage de ces soies.

La maison Charles et C^e, négociants en soierie, est tombée en faillite. Une erreur de quelques cents grammes existant sur les livres, M. Chevillard, syndic de ladite faillite, demande que les comptes soient réglés d'après les livres de la maison, et non d'après celui du chef d'atelier.

Le conseil, faisant droit à la réclamation du syndic, ordonne que les comptes seront réglés sur les livres de la maison en faillite et non sur ceux de M. Vinel, chef d'atelier, formant opposition à la demande de M. Chevillard. B. COLLOMB.

L'abondance des matières nous a forcé à renvoyer au prochain numéro, la suite sur l'Organisation de la Fabrique et la Notice raisonnée de la Jurisprudence du Conseil des Prud'hommes.

Nous recevons de M. Guibaut aîné, chef d'atelier, la lettre suivante que nous livrons sans commentaire à la publicité :

Lyon, le 12 décembre 1840.

MONSIEUR,

Après avoir apposé mon seing avec celui de quelques confrères, sur les Pétitions qui doivent être adressées à Monseigneur l'archevêque de ce diocèse, et au Conseil des Prud'hommes de cette Ville ; désireux de voir mettre un frein aux envahissements successifs des Communautés semi-religieuses de l'industrie, du tissage des étoffes, je sollicitai l'honneur de recueillir des signatures. M. DACHE, fabricant à métier, après s'être muni d'un imprimé, posa son seing à la suite des autres. Un instant après nous cheminions ensemble la Grand'Côte, en compagnie de deux personnes et de M. DUFRESNE, peignier. Arrivé en face du domicile de ce dernier, il nous invita à y entrer, demanda à voir les pétitions, mais à peine en fut-il le possesseur, que sans les examiner, il les déchira, et les mit dans son poêle. Ces deux Messieurs assaillirent leur acte de vandalisme d'épithètes injurieuses, de mouch..., etc. contre les auteurs de la pétition et leurs adhérents. Il était alors onze heures du soir, je dus me retirer confus et indigné. Depuis n'ayant pu obtenir aucune satisfaction de ce guet-à-pens, je suis forcé de livrer une pareille conduite à la publicité.

Je vous salue,

GUIBAUT.

THÉÂTRES.

Un effroyable sinistre est venu fondre sur la direction de nos théâtres : le Gymnase n'est plus ; il a été complètement réduit en cendres dans la nuit du 9 au 10 décembre. Quelques-uns attribuent cet incendie aux pièces d'artifices du ballet de *Mirza et Almanzor*, d'autres à la malveillance. La justice informe, nous assure-t-on ; nous verrons ce qu'il résultera de cette enquête.

Le jour de l'incendie devait avoir lieu une représentation au bénéfice de Célicourt. Le feu et les inondations paraissent conjurer la ruine de notre excellent comique, qui précédemment avait vu s'écrouler par les

eaux sa maison de campagne. En attendant l'ouverture des Celestins, nous pensons que les artistes du Gymnase, momentanément privés de leur scène, alterneront les représentations avec le Grand-Théâtre.

A propos du Grand-Théâtre, on nous assure que l'engagement de Siran et de son épouse, est résilié. Cet artiste, d'après les *on dit*, se retire dans l'apogée de sa gloire, après s'être créé quelques bonnes mille livres de rente. On nous promet incessamment la première représentation de *Guise* ou *les Etats de Blois*, musique de Ouslouw, opéra représenté à Paris avec un succès mérité.

M^{me} Julie Dorval a débuté avec un plein succès dans la *Dame blanche* et *Robert le Diable*. Elle a soutenu son succès avec assez de bonheur dans le rôle d'*Eudoxie*, qu'elle a joué par complaisance. En somme, c'est une bonne acquisition pour la direction, qui sans doute s'occupe activement de pourvoir au remplacement de notre premier ténor. M. Audran se forme de plus en plus : nous l'engageons cependant à mieux soigner sa méthode.

La reprise de *Fernand Cortez* avait attiré une brillante chambrée. M. Dabadie, M^{me} Rouille ont reçu des applaudissements de bon aloi. M. Finart et M^{lle} Sophie ont dansé de manière à enlever les suffrages de l'assemblée. Le pas guerrier a été bien exécuté. On attend avec impatience les débuts de M^{me} Rabi, qui vient remplacer M^{lle} Terras. B. COLLOMB.

Une visite domiciliaire, ayant pour but d'arriver à la découverte d'un écrit républicain, a eu lieu dans l'imprimerie du journal et chez un de nos collaborateurs demeurant dans la ville de la Croix-Rousse. Aucun résultat n'a été obtenu.

Nous remercions les journaux de la capitale qui veulent bien faire échange avec nous. Ils ont compris que, quoique éloignés, les travailleurs doivent se soutenir, et que nous ne formons qu'un seul corps dont les ramifications doivent s'étendre au loin. — Ils nous sont venus en aide, mais quelques-uns commencent à nous manquer : entre autres, le *Journal du Peuple*, *l'Atelier*, *l'Ami des Ouvriers*, de Saint-Etienne. Nous ne savons si la faute doit en être attribuée à la mauvaise direction des postes ; mais il est un fait certain, c'est que dans la ville de Lyon plusieurs de nos abonnés n'ont pas été servis, et cela plusieurs fois ; cependant notre départ se fait avec exactitude.

VARIÉTÉS.

LA MORT D'UN OUVRIER.

ÉPIQUE DE 1839.

Lyon se trouvait à une de ces époques déplorables et malheureusement trop fréquentes, où la principale branche de l'industrie lyonnaise, la soierie, était tombée dans un état de nullité presque complet. Les magasins étaient vides et dégarnis, et la presque totalité des ouvriers était sans travail et sans pain. C'était l'époque où de pauvres mères en haillons se couvrant la tête d'un mouchoir souvent trempé de larmes, allaient, dans l'ombre, tendre la main à la pitié du passant ; où des hommes aux bras nerveux et à la barbe épaisse, étaient contraints d'aller proclamer leur misère par des chants plaintifs, dans les cours des riches et des puissants du jour.

Dans un de ces quartiers populeux habités, en général, par les ouvriers en soie, il existait à un cinquième étage, un modeste ménage composé d'un homme, d'une femme et de deux enfants. L'œil était attristé péniblement par l'assemblage du mobilier de ce réduit malheureux. Deux métiers nus occupaient presque tout l'espace de l'appartement ; des lambeaux de papier huilé remplaçaient plusieurs vitres qui manquaient aux fenêtres ; un mauvais grabat, et trois chaises presque entièrement dépaillées, grimaçaient tristement dans un coin, tandis que les deux pauvres enfants en guenilles jouaient autour d'un pétrin en sapin vermoulu, qui remplaçait la table de noyer.

C'est là que, privés d'ouvrage depuis longtemps, végétaient misérablement Claude Ducal et son épouse, tous deux ouvriers en soie. Quant aux enfants, le premier morceau de pain en possession des deux époux, leur appartenait toujours de préférence.

Claude était d'un tempérament excessivement faible et nerveux : la longue privation de nourriture et un chagrin concentré l'avaient affaibli encore davantage ; cependant à force d'économies ils avaient encore subsisté quelque temps. Mais à la fin, la modique somme provenant de leur dernière pièce étant à bout, il fallut prendre une résolution définitive, non pas pour eux, car Claude ne craignait pas la mort, mais pour leurs enfants qui allaient peut-être mourir de faim sans cela. Vers le matin, comme ils étaient seuls : Marie, dit-il à sa femme, nous n'avons plus que 27 sous, et encore faut-il passer la journée là-dessus ; que faire, mon Dieu ! De grosses larmes roulaient dans ses yeux, et Marie sanglotait sans répondre. Puis

il ajouta : Ma dignité d'homme se révolte à l'idée d'aller mendier aux portes des nobles de Bellecour et des riches des autres quartiers : je ne le ferai pas !... — Console-toi, mon ami, j'emprunterai chez la voisine un mauvais châle pour me couvrir la tête et, ce soir, j'irai faire ce que tu n'oses pas... j'irai tendre la main. — Il ne répondit pas ; il n'osait regarder sa femme, mais sa poitrine battait avec violence, sa figure ordinairement pâle s'était couverte d'un vif incarnat ; enfin il leva les yeux, et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

En effet, il fut convenu que le soir, lorsque le beffroi de l'hôtel-de-ville, sonnerait neuf heures, Claude irait attendre sa femme dans un lieu convenu, et la ramènerait sous le toit conjugal, après toutefois avoir acheté la faible nourriture qu'il devait les alimenter pendant vingt-quatre heures. Il en fut ainsi pendant plusieurs jours, et la pauvre famille subsistait, lorsqu'une ordonnance de police interdit cette sorte de mendicité. N'importe, il fallait du pain pour leurs enfants, et la courageuse Marie trompa la surveillance des agents pendant plusieurs jours encore. Mais un malheur plus grand les attendait. Ces longues veillées passées au coin des carrefours ou sur le seuil des allées sombres et humides, par un temps froid et nébuleux, procurèrent à la pauvre femme un rhumatisme qui l'empêcha de se servir de toute la partie gauche de son corps. Le soir que le mal se déclara, elle alla péniblement au rendez-vous accoutumé, et attendit, mais en vain, l'arrivée de son mari. Enfin, lassée d'attendre, elle se traîna en grelottant dans son misérable taudis.

Qu'aperçoit-elle en entrant ? Son pauvre Claude étendu sur son grabat, avec des yeux hagards et la figure enluminée. Une fièvre brûlante dévorait sa poitrine. Aussitôt, malgré sa souffrance, et après avoir donné à ses enfants qui jouaient au pied du lit, un morceau de pain sec, elle redescendit son cinquième étage pour aller chercher un remède bienfaisant pour son mari. C'est avec peine que le pauvre Claude consentit à le prendre. Enfin le remède opéra momentanément, et lorsqu'elle aperçut qu'il reposait, elle se coucha tout habillée près de lui et déposa sur sa bouche un faible mais tendre baiser. Alors il entr'ouvrit les yeux et ne put que dire : Oh ! la poitrine me fait bien mal ! — Quelle nuit les malheureux durent-ils passer ?

Le lendemain il était levé quand elle se réveilla ; il allait beaucoup mieux, mais il se promenait la tête basse, comme un homme au désespoir, et par surcroît, sa femme vint lui annoncer qu'elle ne pouvait plus sortir le soir. A cette nouvelle il s'arrêta tout d'un coup, et la fixa avec un triste sourire : ainsi donc, dit-il, il ne nous reste plus qu'à attendre la mort. La mort, dit Marie, et nos enfants ? Il ne sut que répondre. Mais il se frappa le front en se rappelant que la veille on lui avait dit que des travaux étaient ouverts, à dater de ce jour, à la digue du *Grand-Camp*. Nous sommes sauvés, dit-il, ô mon Dieu ! donne-moi la force ! Marie, embrasse-moi ; ce soir j'aurai de l'argent. — En disant ces mots, il franchit assez lestement les cinq étages, et se dirigea vers le bois de la *Tête-d'Or*.

Cette journée se passa pour la pauvre femme dans une inquiétude désespérante. Son mari faible et souffrant pourrait-il supporter les travaux, ou les supporterait-il longtemps ? Elle ne l'espérait pas. Et d'ailleurs le faible salaire qu'il en retirait suffirait-il aux besoins de quatre personnes, dont deux malades ?

Enfin la nuit arriva. Au moindre bruit qu'elle entendait sur l'escalier, elle croyait voir s'ouvrir la porte et entrer son mari. Cependant il n'arrivait pas. Huit heures avaient déjà sonné à la paroisse, et personne n'avait paru. Qu'est-il devenu ? que lui est-il arrivé ? se disait-elle ; et elle étouffait des sanglots prêts à livrer passage à ses larmes.

Maman, quelle heure est-il ? dit l'aîné des enfants. — Huit heures, mon ami. — O mon Dieu ! et papa qui n'est pas rentré. — Marie se détourna et poussa un profond soupir ; ses enfants devaient avoir faim ; elle n'avait pas un morceau de pain à leur donner, et Claude n'arrivait pas.

Tout-à-coup des pas se font entendre, la porte s'ouvre lentement et un homme paraît... c'est Claude.

En entrant, ses mains cherchent un appui contre les murailles, sa tête est penchée sur sa poitrine, de sorte qu'on n'aperçoit pas l'expression de sa physionomie : il s'avance en chancelant jusque vers la table, y jette quelques pièces de monnaie et se laisse tomber sur une chaise. Marie a été à sa rencontre ; elle le soutient, elle l'embrasse, elle le supplie : — Claude, mon ami, qu'as-tu ? regarde-moi ; Claude, mon pauvre Claude, embrasse-moi... donne-moi ta main. Mais la tête du pauvre homme restait abattue sur sa poitrine, ses mains pendaient à côté de lui, et sa bouche semblait ne devoir plus s'ouvrir. Cependant, un instant après, il leva la tête, et, du doigt, il désigna son lit. Marie recula effrayée. Jamais la figure

de son mari n'avait été si altérée, ses yeux étaient caves et brillants, ses lèvres livides; ses joues creuses et ternes laissaient saillir sur leurs pommettes le pâle vernis de la mort.

Elle le soutint donc comme elle put, jusque vers le misérable grabat que nous connaissons. Quand il fut couché, il poussa un sourd gémissement et parut être plus à son aise. Sa femme, appuyée sur le bord du lit, ne le quittait pas des yeux. Quand elle crut reconnaître en lui un peu plus de calme, elle renouvela ses questions : — Qu'as-tu? Claude, que sens-tu? Mais il ne répondait pas. — Qu'as-tu fait aujourd'hui, ajouta-t-elle, qui ait pu te réduire à un pareil état? A ces mots l'ouvrier leva lentement la tête; ses yeux reprirent un nouvel éclat et ses joues se colorèrent : Ce que j'ai fait? dit-il d'une voix faible et sombre; j'ai fait plus que je ne pouvais, plus que je devais, peut-être. Alors il se souleva presque convulsivement et ajouta avec un sourire amer : Ce matin, je travaillais depuis un quart-d'heure environ, de toute la vigueur de mes bras et de toute la force de mon ame, quand j'ai senti des douleurs violentes me briser la poitrine; oh! n'importe, Marie, il fallait du pain pour nos enfants et je continuais mon ouvrage avec ardeur. Tout-à-coup un nuage à passé devant mes yeux, une sueur froide a coulé sur mon visage et mes jambes se sont dérobées sous moi !...

En revenant de mon évanouissement, je me trouvais sous un saule et je tâchais de reprendre courage, quand un homme de haute stature, aux favoris épais, s'est arrêté devant moi, et après m'avoir fixé un moment, m'a jeté au visage l'épithète de *fainéant*. Moi, fainéant, mon Dieu! oh! malédiction!... Et n'avoir pas de force! Ici Claude s'arrêta pour reprendre haleine, puis il ajouta de nouveau :

J'abandonnai donc ce travail que ma faiblesse m'empêchait de continuer, et dont le début était une humiliation, puis je marchais au hasard en regagnant la ville. Chemin faisant, il me vint à la pensée d'aller trouver mon vieil ami Michel, persuadé qu'il ne me refuserait pas une pièce de cinq francs pour suffire à nos premiers besoins. Le pauvre homme a perdu sa femme depuis quelques jours, et il s'est retiré dans son pays. Pourtant je ne me désespérais pas. Si j'allais, dis-je, exposer ma position à mon négociant, pour qui j'ai passé tant de nuits et qui me témoignait tant de bienveillance, peut être que..... essayons.

Je me dirigeai donc vers la rue des Capucins. On me dit qu'il était à son café, je m'y rends et j'attends sa sortie, aussitôt que je l'aperçois, je me précipite vers lui et lui dis : Oh Monsieur, sauvez-moi; ma femme et mes enfants vont mourir de faim !... Il ne m'a pas laissé achever, et en me lâchant à la figure une énorme bouffée de la fumée de son cigarre, il m'a tourné le dos et m'a laissé là, triste, abattu et désespéré.

Je restais à la même place, sans savoir à quel parti m'arrêter, quand il m'est venu une autre idée, et celle-là, j'ai cru que c'était le Ciel qui me l'envoyait. Je suis allé, de ce pas, à la paroisse de..... Vous venez sans doute chercher des secours, me dit un jeune prêtre. — Oui, Monsieur, dis-je en m'inclinant, oh! j'en ai bien besoin. Merci! il n'y a que vous, qui, jusqu'à présent, ayez su le deviner. Tandis que je parlais, il ouvrait un registre. — Etes-vous de la paroisse? — Non, Monsieur. — Etes-vous catholique? — Oui monsieur. — Vous confessez-vous? — Non Monsieur.

A ces mots, l'ecclésiastique a fermé son registre et est ressorti aussitôt en me disant : Nous avons *nos pauvres*, Monsieur. — Je voulais courir après lui pour lui exposer nos besoins, et lui dire que je croyais ne devoir me confesser qu'autant que je serais mauvais sujet... Il était disparu. Oh! mon Dieu! l'estomac me brûle... De l'eau, un peu d'eau!

Après que la pauvre Marie l'eut satisfait, elle hasarda encore : Et cet argent, Claude, que tu as jeté sur la table? Il reprit d'une voix faible et interrompue : Oh! Marie, vois-tu?... c'est que... c'est que... j'ai chanté. — Toi, mon ami, dans cet état? — Oui, mais comme... mon mal rendait ma voix tremblante et que... mes jambes ne pouvaient... plus me soutenir, je me suis assis une fois. Un homme à manteau a passé près de moi, et tandis qu'il me jetait un sou, j'ai entendu sortir de sa bouche ce mot injurieux : *ivrogne*! Oh! de l'eau, Marie, encore un peu d'eau!

A ces mots l'infortuné se laissa tomber lourdement sur son lit. — Mais tu n'as pas mangé aujourd'hui, mon Dieu! dit sa femme en pleurs. — Moi?... ne vois-tu pas... que c'est inutile?... et que je vais aller demander... à Dieu... justice du mal que les hommes m'ont fait?... La pauvre femme tomba la face sur le grabat.....

Cette nuit fut horrible. Une pluie abondante fouettait contre les vitres délabrées; le tonnerre grondait et se mêlait aux râlements du mourant, tandis que des éclairs blafards et multipliés venaient éclairer cette triste scène. Environ à 5 heures du matin, Claude dit d'une voix éteinte : Mes enfants! je veux les voir. Ils lui furent amenés, et après les avoir regardé longtemps avec une

morne expression, il demanda à les embrasser. Un moment après, il dit à sa femme : Viens aussi, toi.... viens, Marie.... adieu!.... nos enfants!.... ah!....

Et la jeune veuve ne pressait plus qu'un cadavre.

Ce jour-là, notre Grand-Théâtre donnait un bal extraordinaire; les voitures arrivaient de toutes parts et envahissaient la place; les riches toilettes s'élevaient aux regards, tandis que les lustres et les magnifiques appareils éblouissaient au-dedans. Bientôt le signal du plaisir fut donné; chacun s'agite, on s'enlace, les figures s'enluminent, c'est à qui en prendra la plus large part.

Grand Dieu!... et un pauvre ouvrier venait de mourir de faim! oui, de *faim*, quoique le mot soit dur à prononcer. N'aurait-il pas fallu dans ce moment venir jeter au milieu de cette foule effrénée le froid cadavre du pauvre Claude? Que dis-je? les malheureux, dans leur joie insensée, l'auraient peut-être foulé aux pieds sans s'en apercevoir. J. L.....



Le Propriétaire-Gérant, B. COLLOMBE.

ANNONCES.

A vendre de suite, pour cause de départ, un ATELIER DE TROIS METIERS complets, en bloc ou par parties; et deux lits garnis. S'adresser, rue de l'Attache des Bœufs, n. 4, au 2^e à Lyon.

M. BARIL

Tient un Dépôt

DES SOIES DE NISMES,

FIL ET COTON POUR REMISSES,

et se charge de les faire confectionner.

IL TIENT AUSSI UN ASSORTIMENT DE FILS POUR MAILLONS.

A LYON,

rue Vieille-Monnaie, n. 37, au 4^{me}, à l'angle de la Croix-Paquet.

M. Masson, marchand cordier, Grande-Côte, n. 62, à Lyon, confectionne et vend toutes sortes de Cordes pour la Fabrique, Arcades, Collets à crochet, Cordes pour lissage et autres articles.

DELAIGUE, MÉCANICIEN BREVETÉ,

Place Sathonay, n^o 2,

Déjà connu pour ses mécaniques, propres au dévidage et au cannetage, à *roues volantes*, sans cordes, prévient MM. les fabricants et chefs d'atelier, qu'il confectionne des nouvelles machines de son invention pour *dévider*, *trancaner* les organsins et les trames, et pour mettre en *cannettes* ces dernières, en les dépouillant de leurs infectuosités, *bouchons*, *gros nœuds* ou *côtes*. Ces machines d'un nouveau modèle, se construisent dans toutes les dimensions, et offrent l'avantage inappréciable de tenir peu de place. Le nombre de vingt-quatre roquets ne comporte qu'un mètre de longueur, sur environ 40 centimètres de largeur.

On les construit au gré des demandeurs dans tous les nombres, et dans toutes les dimensions, et pouvant servir à des besoins divers, suivant les articles et les matières qu'ils exigent, soit pour le *dévidage* et *trancannage* des organsins et trames, soit pour le *cannetage* des trames.

Le mécanisme *émondeur* s'applique aux mécaniques existantes, à dévider et à faire les cannettes.

— M. LABORY, marchand de métiers, rue St-Pierre-le-Vieux, vend, échange et achète toute espèce d'ustensiles de fabrique. Assortiment complet de remisses, plombs, mailons, etc.

— M. BAILE, breveté, marchand d'ustensiles pour la fabrique, est toujours Grande Côte, près de la rue Neyret. Bonne confection, modération dans les prix.

Nous recommandons à nos lecteurs, le magasin de charbons de M. PROST, situé rue des Fossés, n. 17, maison Bosson. Assortiment varié, prix modérés.